



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 66527

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nouvelles dispositions de la SNCF concernant le transport de groupes. Ainsi, sur le nouveau TGV Méditerranée, les groupes ne sont pas une priorité et la SNCF leur demande de voyager par le train de nuit. Si les objectifs financiers de cette mesure sont transparents, il s'interroge sur l'intérêt de celle-ci en matière de lutte contre la pollution atmosphérique et de développement durable. Ainsi, les groupes voyagent en autocar au lieu d'utiliser les transports en commun. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de rétablir une situation d'équité.

Texte de la réponse

La signature, le 9 octobre 2001, d'une charte de partenariat entre d'une part, la SNCF et, d'autre part, les associations spécialisées dans les loisirs pour les jeunes, la jeunesse au plein air (JPA) et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT), sous le patronage des différents ministres concernés, témoigne de l'intérêt porté par l'Etat et la SNCF aux transports de groupes par train. Pour l'hiver 2001-2002, à la suite de discussions avec les représentants des fédérations d'organismes de voyages pour les jeunes et les enfants, la SNCF a décidé de proposer davantage de capacité pour les groupes, y compris en période de pointe. Une liste de « trains spécialisés jeunesse » a été mise au point et est aujourd'hui diffusée. Ces trains, à destination des principaux lieux de vacances, permettent aux organisateurs de bénéficier de réductions tarifaires allant jusqu'à 50 %. Par ailleurs, les groupes pourront également accéder plus facilement aux trains de nuit, dont les TGV de nuit, le prix forfaitaire étant, pour cette offre TGV particulière, de 35 euros (229,58 francs) par voyage quel que soit le trajet. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas d'une obligation mais bien de propositions supplémentaires faites aux organisateurs de voyage en groupes qui correspondent, de surcroît, à certaines de leurs demandes pour le transport sur longues distances.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66527

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5529

Réponse publiée le : 25 mars 2002, page 1685